



**AVIS PUBLIC**  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD



**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 340-2024 SUR L'EXERCICE DU  
DROIT DE PRÉEMPTION PAR LA MUNICIPALITÉ**

Lors de la séance tenue le 6 mai 2024, le conseil municipal de Sainte-Rose-du-Nord a adopté le Règlement 340-2024 sur l'exercice du droit de préemption par la municipalité.

Ce règlement a pour but de permettre à la municipalité d'exercer son droit de préemption pour acquérir des immeubles à juste prix pour tout projet au bénéfice de la communauté.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux de la Municipalité, 126 de la Descente-des-Femmes, de même que sur le site internet de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Rose-du-Nord ce 10<sup>ième</sup> jour de mai 2024.

Éric Émond  
Directeur général et greffier-trésorier

## Certificat de publication

Je soussigné, Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint sur le site Internet de la Municipalité, le vendredi 10 mai 2024 et affiché sur le babillard à l'édifice municipal.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,



Eric Emond